



TRIEUX INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | MAI 2021

Agissons ensemble
pour une

**VILLE
PROPRE**

- Groupe de 6 personnes
- Enfants de - de 16 ans accompagnés
- Venez avec gilet, gants et masque

le 29 mai
**DEVANT
LA MAIRIE**
8h30 à 12h00



Participez
au

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

+ d'infos sur www.trieux.net ou en mairie

AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO
SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h/12h temporairement

Permanence téléphonique les après-midis

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

03 82 46 56 00 accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTRÉE 2021 : Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2018) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2021 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

TRI ANIM

PÉRISCOLAIRE :

Accueil des enfants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h-8h30 / 12h-13h45 et 16h15-18h30

Mercredi : 7h30-18h30

Accueil administratif : 8h-12h et 13h45-17h.

Mercredi de 8h-12h

Les mercredis anniversaires sont maintenus de 13h45 à 15h45 uniquement pour les enfants d'une même classe. (Plus de renseignements au périscolaire 06 73 31 65 11).

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03 82 20 51 29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

13 496 €

Voilà ce qu'a coûté, suite à des actes malveillants, la vidange, le nettoyage, le traitement de nos cuves d'huile polluées au PCB dans nos déchèteries en 2020 ; ainsi que le rachat de trois nouveaux contenants.

Malheureusement, le Syndicat se trouve de nouveau confronté à ce même scénario sur la déchèterie d'Homécourt. En effet, des individus ont procédé au dépôt de produits contaminés et par conséquent pénalisent le service rendu. Ainsi, nous sommes contraints de suspendre tous les apports d'huiles de vidange, et cela jusqu'à nouvel ordre. Comptant sur votre compréhension.

Pour rappel, les Polychlorobiphényles connus sous le nom de PCB ont été très largement utilisés des années trente aux années quatre-

vingt dans de nombreux domaines, : lubrifiants, ignifugeants, encres, peintures ou adhésifs. Mais étant de très bons isolants électriques ininflammables, ce sont dans les transformateurs, les lignes à haute tension et autres dispositifs où transitent de forts courants qu'on les a massivement employés. Ils sont interdits depuis les années 90 du fait de leurs dangers.

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et maintenant également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

Déchèterie fermée les samedis 1^{er} et 8 mai et le jeudi 13 mai.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 04 et 18 mai et les 1^{er}, 15 et 29 juin.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 14 et 28 mai et les 11 et 25 juin. Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

CIMETIÈRE

Il est rappelé que les poubelles sont réservées au cimetière. Des travaux sont en prévisions pour la réfection du mur séparatif de l'ancien et du nouveau cimetière.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour

le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DÉJECTIONS CANINES ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Arrêté préfectoral du 05/08/1981 et du 15/01/1987 arrêté du maire du 30/01/2019, articles 6,7,8,9

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

TAILLAGE DES HAIES ET ARBRES

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. La collectivité est prête à intervenir pour toutes personnes qui ne peuvent pas le faire pour raison d'âge, de santé ou d'isolement.

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- RUE ÉMILE BINDA ET RAYMOND CLAUSE

Les travaux de voirie prévus initialement la deuxième quinzaine d'avril sont reportés à la deuxième quinzaine de mai. Les habitants concernés et impactés par ces travaux ont été informés par courrier personnalisé dans leur boîte aux lettres. **AUX RIVERAINS DÉSIREUX D'UN BRANCHEMENT DE GAZ, LA DATE DÉFINITIVE DES TRAVAUX SERA COMMUNIQUÉE PAR MESSAGE DANS LES BOITES AUX LETTRES.**

- Centre Louise MICHEL : La reprise des travaux se fera le 1er juin 2021. Sont prévus une réfection des rampes suite aux dégradations constatées ces derniers mois, une signalisation des accès et des parkings et la peinture au sol.

- Sécurité dans la ville : la borne d'incendie de la rue Raymond CLAUSE a été entièrement changée.

- Rue du Gros Chêne : les noues mises en place afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluies et protéger les habitations ont été détériorées à plusieurs reprises. La commune invite à plus de prudence pour les préserver et ne pas tenter de stationner à cheval sur leur emplacement, au risque de les détériorer. Merci de votre implication.

INTERDICTION DE BRÛLER DANS SON JARDIN

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les *déchets verts* chez soi.

La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

URBANISME

Il est préférable avant de commencer tous travaux de contacter le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut, au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre : urbanisme@coeurdupayshaut
Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité. Les demandes doivent être déposées en Mairie. Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement au 03 82 46 56 00

Selon l'importance de vos travaux, il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux en mairie. Au-delà de 20m², vous devez déposer une demande de permis de construire. (Art R423-22 à R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

DÉCOUVERTE D'UN ESSAIM D'ABEILLE OU D'UN NID : QUE FAIRE ?

En ce début de printemps, vous pouvez être amené à découvrir un essaim ou un nid sur un volet de votre logement, dans le jardin de votre propriété ou lors d'une promenade. Les abeilles sont précieuses à l'environnement. Ne projetez aucun produit toxique sur l'essaim, et faites appel à un apiculteur de la ville qui se chargera de recueillir les abeilles.

Nos intervenants : Claude TOMC 06 24 78 41 88, Yannick TOMC 06 22 93 12 67.

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 09h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

ACTUALITÉS SANITAIRES

CENTRE DE VACCINATION

Depuis le lundi 12 avril 2021, le centre de vaccination situé à

AUDUN-LE-ROMAN s'est déplacé du bâtiment de l'intercommunalité vers la salle Aragon, au 67, route de Briey.

Ce nouvel emplacement permettra d'accueillir ponctuellement une 2e ligne de vaccination. Inscription sur doctolib.fr selon l'éligibilité à la vaccination COVID-19.

MASQUES POUR LES SÉNIORS

Vous êtes un sénior de 65 ans et plus, 10 masques par semaine peuvent vous être délivrés sur ordonnance. Consultez votre médecin.

VEILLONS SUR NOS SENIORS

En cette période de confinement, les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

GRIPPE AVIAIRE

MESURES DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION

Le niveau de risques pour l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Meurthe-et-Moselle est "élevé" depuis le 6 novembre. Dès lors, des mesures de prévention ont été rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP).

Plus de renseignements sur <https://agriculture.gouv.fr>

LE SAVIEZ-VOUS !

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Sauf motif sanitaire, les élections se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. La mairie vous tiendra informé sur l'application gratuite Cityall, le site de la commune, et Facebook.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Rencontrez une conseillère fiscale en Mairie pour vous aider dans vos démarches lors de ses permanences sur rendez-vous au +352 621 828 888.

TRANSPORT SCOLAIRE TRIEUX-FONTOY

Présentez votre demande d'allocation à l'aide financière "Écart rural" au Service des Transport de Nancy de la Région Grand Est, Maison de la Région de Nancy, 4 rue Piroux CS 80861, 54011 NANCY Cedex (Courrier de demande accompagné d'un RIB.

DROITS DIF - ATTENTION DERNIERS JOURS !

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre compte formation. Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer cette opération.

Le DIF ou Droit Individuel à la Formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 31/12/2014 pour les salariés du secteur privé, et jusqu'au 31/12/2016 pour les agents du secteur public avant son remplacement par le CPF.

Plus de renseignements sur le site : Comment reporter mes droits DIF ? Mon compte formation

DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2020

La demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle 2020 pour la sécheresse **a été effectuée**. À la suite de cet accord de reconnaissance, les déclarants disposeront de 10 jours pour contacter leur assureur. Soyez vigilants, sur CityAll, l'application de la commune et sur les autres supports de communication (Facebook, Trieux-Info, affichage).

ENTRETIEN DE VOIES : QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS D'UN HABITANT ?

Balayer et désherber régulièrement devant et sur les côtés de sa propriété jusqu'au caniveau.

Ne pas encombrer le caniveau en y repoussant les déchets ou déchets balayés ni y faire écouler de produits toxiques qui doivent être recyclés en déchèterie.

Élaguer les arbres et plantation débordant sur la voie publique.

Par temps de gel et de neige, casser la glace et dégager une voie de circulation piétonne sur le trottoir entourant la propriété, sans encombrer le caniveau ni la voirie.

De plus, en bordure de rivières et ruisseaux, ne pas y rejeter de produits toxiques ou déchets ni y déverser les eaux usées.

LE PACS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Pacte Civil de Solidarité est une déclaration fixant un lieu de vie commun, un contrat conclu entre deux personnes majeures pour régir leur vie commune.

Depuis le 1er novembre 2017, il est possible de contracter un PACS en Mairie, et toujours également chez un notaire. La convention établie certifie que les personnes la contractualisant se doivent aide mutuelle et matérielle. Pour tous renseignements complémentaires sur les modalités, merci de prendre rendez-vous en Mairie auprès du secrétariat.

ATELIER SENIORS

MIEUX COMPRENDRE VOTRE SOMMEIL

Le 7 mai 2021 de 10h30 à 11h30, le Service Autonomie du Territoire de Briey organise un atelier pour les plus de 60 ans " Sommeil et fatigue". Cet atelier se fera à distance, par téléphone ou en

conférence ordinateur. Comment s'inscrire ? Téléphonnez au 03 57 49 81 10 pour vous s'inscrire.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

Voici les modalités d'inscription pour la rentrée 2021/2022 au transport scolaire sur le réseau Le Fil pour les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire du bassin de Briey. Les inscriptions seront ouvertes en ligne **du mardi 01 juin au 09 juillet 2021**. Passée cette date, toute inscription devra être faite à la Boutique le fil, et ne sera pas prioritaire.

- Cette démarche est **obligatoire pour tous les élèves** (*y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes*). Il n'y a pas de renouvellement automatique, sans cette inscription, l'élève ne pourra pas bénéficier du transport scolaire.

- Les inscriptions sont à effectuer du **01 juin au 09 juillet 2021**, même en cas d'attente d'orientation ou de décision.

- Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.

- Cette démarche ne vaut pas accord du droit au transport scolaire gratuit, le dossier fera l'objet d'une instruction en fonction des critères inscrits dans le règlement des transports scolaires du réseau Le Fil.

- Depuis septembre 2018, les transports méridiens des enfants de maternelle et élémentaire sont organisés et gérés par les communes. Les enfants empruntant uniquement les transports sur la plage méridienne, ne doivent donc pas faire de demande auprès de nos services.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.reseausefil.fr sur la page "circuits scolaires". Se connecter et/ou créer son espace personnel.

Si vous possédez déjà un compte "famille" il est important de ne pas créer de "NOUVEAU compte", auquel cas les demandes ne pourront être traitées.

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.

LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte scolaire « verte » est à conserver chaque année et durant toute la scolarité de l'élève. Après accord de la demande, les droits

sont réactivés sur celle-ci. Pour les nouveaux arrivants, la carte sera transmise au domicile de l'élève.

En cas de difficulté lors de l'inscription, la famille peut contacter la Boutique le Fil au 0800 710 054 (service et appel gratuit), Mail : contact@reseualefil.fr. Si toutefois la famille est dans l'impossibilité de faire les inscriptions par internet, il est possible de se rendre à la boutique le fil, muni d'une photo d'identité (pour une 1ère demande) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les élèves inscrits au transport scolaire pour l'année 2020-2021 et ayant transmis au ST2b un numéro de téléphone portable valide recevront fin mai un SMS (+ plusieurs rappels) pour les informer de l'ouverture de la campagne d'inscription.

Boutique le fil – Place Raymond Poincaré, Briey – 54150 VAL DE BRIEY - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2021

L'an 2021 et le 14 avril 2021, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison Pour Tous sous la présidence de M. KOCIAK Jean-Claude, Maire

Présents : Mmes : CIPRIANI Christiane, DELLES Nathalie, DEVAUX Stéphanie, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, LANDOWSKY Sylvie, MANGEOT Nathalie, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, THIRION-WATRIN Frédérique, VAN MEEL Lucie, MM : BARBERIO Antoine, BOSSI Yoann, CERONE Antony, GIANGRANDI Patrick, HENRY Pascal, KOCIAK Jean-Claude, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, THOMAS Julien, TOMC Claude

Absent ayant donné procuration : M. RIANI Gérald à M. GIANGRANDI Patrick

A été nommée secrétaire : Mme DEVAUX Stéphanie

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente : le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande le huis clos

VOTE DES TAUX

L'adjoint de la majorité chargé des finances, informe le conseil municipal qu'à l'issue de la commission des finances qui s'est tenu

le 06 avril 2021, le budget primitif 2021 a été construit en conservant les taux d'imposition antérieurs. Il précise que désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme de la taxe communale + la taxe départementale pour compenser la perte de la taxe d'habitation. La dotation a augmenté suite à la suppression de la taxe d'habitation, notre commune bénéficie d'une bonne dotation résultant de l'accroissement de sa population. Le conseil municipal prend connaissance des taux applicables aux différentes taxes, à savoir :

	Taux de référence 2020		Taux de référence 2021
	Commune	Département	Commune + département
Foncier bâti :	20.29 %	17,24%	37.53% (20.29% + 17.24%)
Foncier non bâti :	30,43 %		30.43 %

Un conseiller de la minorité demande à voir le tableau des taux d'imposition. Comme les taux restent inchangés celui-ci n'a pas été joint aux documents, il sera transmis.

Après discussion, le conseil municipal, adopte les taux présentés ci-dessus à l'unanimité (23 pour).

COMPTE DE GESTION

L'adjoint de la majorité chargé des finances, rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est conforme au compte administratif 2020 établi par les services administratifs de la commune.

Un conseiller de la minorité souhaite avoir des détails sur les subventions d'investissement au chapitre 13 page 25 d'une somme de 241 105,04€. L'adjoint de la majorité chargé des finances précise que lors de la commission des finances du 6 Avril dernier un conseiller de la minorité était présent tous les documents sont en sa possession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (19 pour et 4 abstentions) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF

L'adjoint de la majorité chargé des finances présente le compte

administratif au conseil municipal. Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Un conseiller de la minorité souligne l'aspect positif des recettes, mais souhaite avoir des précisions sur le recouvrement des subventions.

L'adjoint de la majorité explique que les recouvrements des subventions se font au fil de l'eau par tranche et le solde à la fin des travaux est officiellement constaté.

M. Le maire sort de la salle et sous la présidence du premier adjoint le conseil municipal vote à la majorité (19 pour et 4 abstentions) l'adoption du compte administratif 2020.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'adjoint de la majorité chargé des finances explique que les restes à réaliser doivent être reportés au budget 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité (23 pour), décide de reporter le résultat de fonctionnement la somme de 237 492.35 € au R002 et de reporter à l'investissement la somme de 130 654.27 € au R001.

BUDGET PRIMITIF

L'adjoint de la majorité chargé des finances explique que le poids de la dette était important à notre arrivée. Malgré les dépenses supplémentaires liées à la situation sanitaire, les résultats se sont améliorés sans augmentation d'impôts. L'auto financement a largement augmenté grâce à nos engagements depuis maintenant quatre années. Des investissements lourds sont prévus comme l'amélioration des bâtiments pour qu'ils soient moins énergivores, la valorisation du personnel communal, le doublement de poste pendant quelques mois car deux agents partent en retraite cette année. Il nous faut également nous préparer pour les investissements futurs, en 2022 nous serons dans l'obligation de filtrer l'air de tous les bâtiments publics. Des travaux devront être faits au plus vite pour le bien de notre population et pour avoir le droit aux subventions.

Un conseiller de la minorité demande où en est le projet de la maison médicale. M. Le Maire explique que des financements sont prévus au budget 2021 permettant la mise en œuvre d'étude et de montrer notre motivation à la création du projet, les choses doivent avancer avec l'ARS, l'intercommunalité ! Un médecin va bientôt partir en retraite, nous passons d'un projet privé à un projet public. Si nous ne nous investissons pas dans ce projet rien ne bougera.

Un rendez-vous à ce sujet est prévu avec M. MATERGIA (président de l'intercommunalité).

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2021 de la commune de Trieux, le conseil municipal vote à la majorité (19 pour et 4 contre) celui-ci, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 935 465,79 € en section de fonctionnement et à la somme de 789 759,26 € en section d'investissement.

DON BORNE FRONTIERE

M. Le Maire informe le conseil municipal que M. SOMMEN souhaite offrir à la commune, deux bornes frontières trouvées en forêt.

Ces bornes seront installées sur la commune, une à la place Arnaud BELTRAME et le lieu reste encore à définir pour la deuxième. Une petite cérémonie pourrait se faire à l'occasion du 150^{ème} anniversaire du département de la Meurthe et Moselle si les conditions sanitaires l'autorisent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (23 pour) d'accepter le don des deux bornes frontières.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

M. Le Maire précise que le travail fourni par l'agent mérite cette revalorisation. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité (23 pour).

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

Celui-ci permettra de former un agent qui remplacera un départ en retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité (23 pour).

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil échange sur les Travaux rue Émile BINDA, L'adjoint chargé des travaux rappelle que ces travaux concernent uniquement la chaussée et explique que nous sommes dans

l'attente d'informations du département, aucune date précise n'est définie. Nous informerons par tous les moyens les habitants quand nous aurons plus de précisions à ce sujet.

Le conseil échange sur les incidents survenus au lotissement Lorguillon. M. le Maire remercie Mme MASCELLI qui a eu de très bons réflexes pour mettre les personnes en sécurité et prévenir les secours. Une enquête est en cours chez ENEDIS et GRDF nous serons informés des résultats et nous en informerons la population. M le Maire souligne la rapidité d'intervention des équipes de secours et de GRDF.

Séance levée à 18h50

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Kelly, Maria, Catherine BERTIN née le 11/04/2021 à BRIEY.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.

Décès hors commune :

- Antoine WIECZNY né le 01/06/1935 à TRIEUX décédé le 21/03/2021 à MONTENDRE (Charente-Maritime).

- Jean KOWALCZYK né le 12/04/1935 à TRIEUX décédé le 27/03/2021 à GORZE (Moselle).

- Yeryna SALAPA née le 19/01/1927 à TRIEUX décédée le 28/03/2021 à TARARE (Rhône).

- Wladislaw KAZENAS né le 26/01/1944 à TRIEUX décédé le 31/03/2021 à St-LAURENT-DU-VAR (Alpes-Maritimes).

- Denise Olympe DALLA RIVA née le 16/09/1929 à TRIEUX décédée le 01/04/2021 à PAREMPUYRE (Gironde).

- Ginette Angèle VICINI née le 26/02/1940 à TRIEUX décédée le 12/04/2021 à THIONVILLE.

- Martyr AGAROSSO né le 19/03/1924 à TRIEUX décédé le 10/04/2021 à COLMAR (Haut-Rhin).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

L'ensemble des activités des associations se trouve impacté par le confinement. Merci de les contacter respectivement pour obtenir plus de renseignement.

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 11 mai : **de 9h00 à 10h30 au péricolaire**

Thème : **Ateliers bricolage**

HARMONIE MUNICIPALE

Dans la perspective de reprise des activités, l'Harmonie souhaiterait que les personnes pratiquant un instrument de musique viennent les rejoindre. Contact 06 28 23 59 44 ou 06 63 46 76 88.

LA TRIOTHÈQUE

Les membres bénévoles de la Triothèque sont très heureux car le concours de dessin de Pâques a rencontré un très vif succès, tant du point de vue des participants que du point de vue des votants, que ce soit sur place ou par internet sur notre page Facebook.

Après dépouillement des bulletins de vote et décompte des votes internet, nous sommes en mesure de vous dévoiler le nom des heureux gagnants. Il s'agit :

- Pour la catégorie des 3 – 5 ans de Jenna KIENTZ avec le dessin n° 3,
- Pour la catégorie des 6 à 8 ans de Mélinda MICHELE avec le dessin n° 15,
- Pour la catégorie des 9 à 11 ans de Maxence SCHWEITZER avec le dessin n° 20.

Félicitations à nos trois gagnants. Ils recevront leur prix très prochainement. Et un grand merci à tous les participants pour leurs magnifiques dessins ainsi qu'à tous nos votant-e-s d'avoir contribué par leur bulletin au succès de cette opération.

Nous vous donnons rendez-vous en décembre pour la 1^{ère} édition de notre concours de dessin sur le thème de NOEL !

Nous profitons de ce message pour vous rappeler que votre bibliothèque est ouverte :

- Tous les mardis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30
- Tous les vendredis de 16h30 à 18h

Compte-tenu de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales visant à limiter les déplacements de la population, les nocturnes sont temporairement suspendues. Mais nous les reprendront dès que cela nous sera permis. Pensez à consulter notre page Facebook pour avoir ces renseignements en temps utiles !

LA PAROISSE

Messes en mai à l'église d'Audun-le-Roman.

- Dimanche 2 à 9h30
- Dimanche 9 à 9h30
- Jeudi 13 Ascension à 9h30
- Dimanche 16 à 9h30
- Dimanche 23 Pentecôte à 9h30
- Dimanche 30 à 10h30

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

LE GARDON TRIOTIN

La pêche à la truite ne sera pas mise en place suite aux conditions sanitaires.

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au du Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50

ATELIERS NUMÉRIQUES POUR LES SÉNIORS

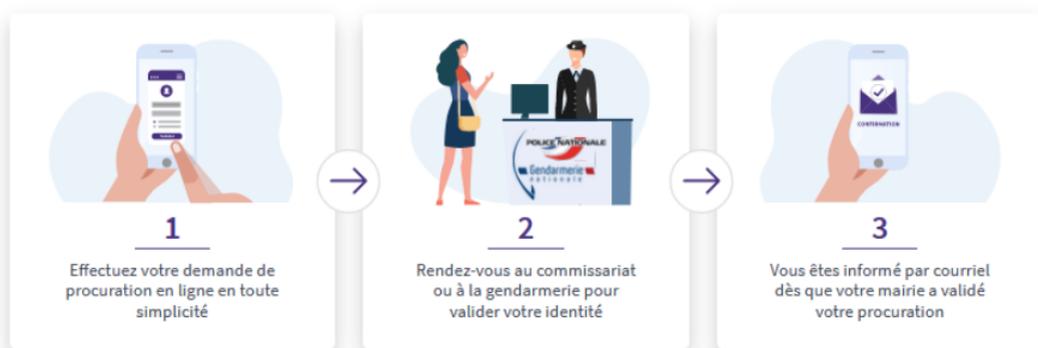
Les ateliers devaient reprendre en Avril. Ils ont été repoussés et devraient démarrer chaque lundi à partir du 17 Mai jusqu'au 12 Juillet inclus.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En cause la situation sanitaire, la commémoration se fera en présence restreinte de quelques personnes, élus et du portedrapeau.

PROCURATION POUR LES ÉLECTIONS DE JUIN

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure Maprocuration est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée (voir schéma ci-dessous).



1er temps : L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration sur www.maprocuration.gouv.fr après s'être authentifié via FranceConnect. La validation de votre demande de procuration en ligne déclenche l'envoi à votre attention d'un courriel avec une référence de dossier (référence à 6 caractères).

2ème temps : Vous pouvez alors vous rendre dans n'importe quel commissariat ou brigade et fournir votre référence de dossier. Votre demande est transmise par le policier ou le gendarme qui déclenche l'envoi de votre demande dématérialisée de la procuration à votre mairie. Vous en êtes informé par courriel.

3ème temps : La mairie procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider votre procuration. Vous recevez un message sur la suite donnée par la mairie à votre demande.



PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !



Don de sang

MERCREDI 12 MAI

DE 16H00 A 19H00

MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS

77 AVENUE DE LA LIBERATION

TRIEUX

en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !



dondesang.efs.sante.fr



0 800 109 900 Service & appel gratuits